

Inventaire des programmes du GTNO pour les personnes handicapées

2^e édition

Juin 2020



Message e la ministre

C'est avec plaisir que je vous présente la 2^e édition du répertoire des programmes et services pour les personnes handicapées (ci-après, le répertoire). Ce document nous permet d'atteindre les objectifs prévus dans le *Cadre stratégique des TNO sur les personnes handicapées de 2017 à 2027 : Équité, accessibilité, inclusion et participation*, qui oriente les efforts que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) déploie pour réaliser notre ambition d'un territoire plus inclusif et plus accessible.

Le répertoire fournit aux personnes handicapées et à leurs aidants une liste de programmes et de services offerts par les ministères et les organismes du GTNO et leurs partenaires. Cette liste permet aux personnes handicapées et à leurs aidants d'employer au mieux l'aide qui leur est offerte aux TNO.

La 2^e édition comprend l'ajout des soins à domicile, ainsi que des mises à jour du contenu et des coordonnées de divers programmes et services des ministères des TNO, ainsi que d'organisations non gouvernementales et de partenaires.

Les organismes suivants ont participé à l'élaboration du répertoire :

- Société d'habitation des TNO;
- Ministère l'Éducation, de la Culture et de la Formation;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère de la Justice;
- Ministère des Finances;
- Ministère des Affaires municipales et communautaires.

Pour obtenir d'autres exemplaires imprimés du répertoire, communiquez avec le service des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux au **867-767-9052, poste 49034**, ou envoyez-leur un courriel au **hsscommunications@gov.nt.ca**. Vous pouvez vous procurer les versions électroniques sur le site Web du ministère au **www.hss.gov.nt.ca/fr**.



Diane Thom

Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministre responsable des personnes handicapées

Introduction

Les programmes et services pour les personnes handicapées ont des significations très variées pour de nombreuses personnes vivant des situations différentes. Chacun a accès à des programmes distincts en fonction de ses envies et de ses besoins. Parfois, le plus dur est de savoir par où commencer.

Voici une liste de 37 programmes offerts aux personnes handicapées par des ministères et des organismes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ou par ses partenaires.

Chaque personne aura accès à différents services, mais ces programmes sont classés par secteur d'intérêt (se reporter à la table des matières). Si vous savez quel service vous intéresse, vous pouvez consulter l'index.

- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF)
- Ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC)
- Ministère de la Justice
- Société d'habitation des TNO (SHTNO)
- Commission des droits de la personne des TNO
- Institut national canadien pour les aveugles (INCA)
- Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire
- Conseil pour les personnes handicapées des TNO
- Comité pour les personnes handicapées de Hay River
- Société des aînés des TNO (SATNO)

Remarque : les programmes, services et adresses de bureaux du présent inventaire accessible peuvent faire l'objet de modifications après sa publication. Cependant, sa version électronique peut être mise à jour.

Vous pouvez télécharger le présent inventaire à l'adresse www.hss.gov.nt.ca/fr. Pour demander une mise à jour ou fournir de nouveaux renseignements, veuillez communiquer avec le MSSS par téléphone au **867-767-9052, poste 49034**, ou par courriel à l'adresse hsscommunications@gov.nt.ca.

Photo de couverture : Pat Kane.

Table des matières

1 Parent ou aidant d'un enfant ou d'un jeune handicapé	1
2 Services liés à la santé pour les personnes handicapées	3
3 Information sur les revenus des personnes handicapées.....	7
4 Renseignements juridiques généraux pour les personnes handicapées	8
5 Information générale sur les incapacités et les services connexes.....	9
6 Personne handicapée vivant à son domicile ou aidant d'une telle personne.....	12
7 Personne âgée handicapée	15
8 Aide à la vie autonome ou aide financière supplémentaire	17
9 Occasions d'éducation, de formation et d'emploi pour les personnes handicapées	20
10 Autres services offerts par le GTNO aux personnes handicapées	22
11 Renseignements sur des programmes et des services judiciaires	23
Annexe : Répertoire téléphonique.....	24
Index	25

1

Je suis parent ou aidant d'un enfant ou d'un jeune handicapé

Les programmes ci-dessous peuvent m'intéresser :



Programme de soutien à l'inclusion et à la participation des enfants, MÉCF

Le programme de soutien à l'inclusion et à la participation des enfants vise à favoriser l'accès et la participation à des programmes de grande qualité dans le domaine de la petite enfance pour les enfants vulnérables, risquant des retards de développement ou présentant des besoins particuliers. Grâce à un système de financement basé sur des propositions annuelles, le programme aidera les enfants à obtenir le soutien nécessaire pour réussir dans les programmes communautaires et à participer à des activités motivantes et adaptées à leur développement, tout en leur donnant le sentiment d'avoir un but et une mission. Le financement au titre du programme est disponible pour les services de garde en centre agréé, les gouvernements et organismes autochtones, les organismes sans but lucratif et les programmes communautaires non agréés pour la petite enfance.

Coordonnateur de l'intégration scolaire et du mieux-être de la petite enfance

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Tél. : 867-767-9354

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/developpement-de-la-petite-enfance/services-la-petite-enfance>

Programme d'intégration scolaire, MÉCF

La Directive ministérielle sur l'intégration scolaire (2016) concerne tous les établissements scolaires qui accueillent des élèves de la prématernelle à la 12^e année aux Territoires du Nord-Ouest (TNO).

L'intégration scolaire garantit à tous les élèves l'accès à une éducation de qualité et fait en sorte qu'ils apprennent dans des environnements d'apprentissage communs, avec des pairs du même âge, dans leur collectivité d'origine. L'intégration scolaire soutient et favorise l'apprentissage de tous les élèves en répondant efficacement à leurs divers besoins de manière responsable, compréhensive, respectueuse et encourageante.

En fournissant des niveaux d'apprentissage suffisants, l'intégration scolaire amène les enfants à réaliser leurs objectifs personnels, sociaux, affectifs et scolaires. Caractérisée par la collaboration, elle encourage la participation des parents, des élèves (le cas échéant), des professionnels de la santé et des collectivités pour répondre aux besoins individuels des élèves.

Communiquez avec l'enseignant de votre enfant, l'enseignant de soutien aux programmes, le personnel de l'administration ou le conseil scolaire pour en savoir plus.

Coordonnateur de l'intégration scolaire et du soutien aux élèves

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Tél. : 867-767-9342

<https://www.ece.gov.nt.ca>



Services de relève, MSSS, Conseil pour les personnes handicapées des TNO et Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire

La relève est un répit planifié, à temps partiel, fourni aux familles qui aident des personnes handicapées. Le programme vise à offrir des services de relève sécuritaires, individualisés et souples aux familles et aidants naturels des personnes handicapées.

Les aidants naturels de personnes dont l'incapacité résulte d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ont accès à des services de relève dans le cadre de programmes de soins à domicile gérés par les administrations des services de santé et des services sociaux.

Les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité de ces programmes peuvent obtenir des services de relève dans des établissements de soins de longue durée et au service chargé du programme territorial de vie autonome de Hay River.

Le Conseil pour les personnes handicapées des TNO offre ce programme dans les collectivités aux familles résidant à l'extérieur de Yellowknife (Akl avik, Délîne, Fort Smith et Paulatuk) dont les enfants ont des besoins spéciaux. L'Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire offre des services de relève communautaires aux personnes handicapées de tous âges vivant à Yellowknife, à Dettah et à N'dilo.

Communiquez avec un responsable du Programme de soins à domicile de l'Administration des services de santé et des services sociaux ou du centre de santé communautaire de votre région pour en savoir plus.

Gestionnaire des services de relève

Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire
4919, 53^e Rue, Yellowknife
Tél. : 867-873-3560
Courriel : inclusion@ykacl.ca
<http://ykacl.ca/services/#respite>

Coordonnateur des services de relève

Conseil pour les personnes handicapées des TNO
5102, 50^e Avenue, bureau 116
Tél. : 867-873-8230
Sans frais : 1-888-873-8231
Courriel : rsp@nwtdc.net

Services aux personnes âgées et soins continus

Ministère de la Santé et des Services sociaux
<http://www.hss.gov.nt.ca>

Réadaptation en déficience visuelle Territoires du Nord-Ouest

Tél. : 1 (844) 887-8572
Courriel : info@vlrehab.ca
<https://nt.visionlossrehab.ca/fr>

2

Je cherche des services liés à la santé pour les personnes handicapées

Les services suivants peuvent m'intéresser :



Régime d'assurance-maladie pour certaines maladies spécifiques, MSSS

Le GTNO finance le régime de prestations d'assurance-maladie complémentaire visant à fournir aux résidents non autochtones et aux Métis ténos souffrant d'états pathologiques précis certaines prestations non couvertes par l'assurance-maladie ou l'assurance-hospitalisation.

Ce régime couvre les frais de vos médicaments sur ordonnance, ainsi que des fournitures et du matériel médical admissibles. Vous pourriez également recevoir des prestations couvrant les frais associés aux déplacements pour raisons médicales, comme ceux des repas, de l'hébergement et des services d'ambulance.

Pour être admissible à ce régime, vous devez être :

- Non autochtone ou Métis;
- Résident permanent des TNO;
- Inscrit au régime d'assurance-maladie des TNO;
- Traité par un médecin ou un infirmier praticien pour une des maladies spécifiques concernées.

Communiquez avec votre centre de santé communautaire pour en savoir plus ou pour obtenir de l'aide pour présenter une demande.

Tél. : 867-777-7400

Sans frais : 1-800-661-0830

<http://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/regimes-dassurance-maladie-complementaires/regime-dassurance-maladie-pour-certaines>

Déplacements pour raisons médicales, MSSS

Le gouvernement des TNO offre des indemnités de déplacement pour raisons médicales aux résidents admissibles qui font l'objet d'un aiguillage médical valide et qui doivent se déplacer à l'extérieur de leur collectivité afin d'avoir accès aux services de santé nécessaires au centre le plus près où ces services sont offerts.

Les indemnités de déplacement pour raisons médicales ne s'appliquent qu'aux personnes qui ne bénéficient pas d'une protection semblable par l'entremise d'une assurance parrainée par l'employeur ou d'un autre programme d'assurance ou d'avantages sociaux de tiers. Ces indemnités comprennent un soutien financier pour le transport aller-retour (aérien ou terrestre) entre les collectivités, l'hébergement, les repas et le transport terrestre local du patient et, dans certains cas, couvrent les frais d'un accompagnateur autorisé.



Déplacements pour raisons médicales, MSSS (suite)

L'hébergement, les repas et le transport terrestre sont offerts par l'entremise d'installations pour le logement et les repas désignées dans les principaux établissements de soins médicaux de référence comme Edmonton, Yellowknife et Inuvik pour les patients à faible revenu, les patients inscrits au régime d'assurance-maladie complémentaire du MSSS, ainsi que les Métis, les Premières Nations et les Inuits inscrits. Les autres patients admissibles doivent prendre leurs propres dispositions et peuvent présenter une demande de remboursement de frais de déplacement pour compenser ces coûts. Les patients qui présentent des besoins de soins de santé hors norme ou qui sont en mesure de démontrer qu'ils vivent des difficultés financières excessives en raison de circonstances particulières peuvent présenter une demande de couverture en dehors du cadre prévu par la Politique sur les déplacements pour raisons médicales, qui sera examinée au cas par cas.

Les patients doivent communiquer avec le Bureau des déplacements pour raisons médicales de l'ASTNO pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité, le niveau des prestations, les autres exigences, les taux actuels, etc., ou pour obtenir de l'aide pour présenter une demande de remboursement de frais.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre centre de santé communautaire ou téléphonez au numéro de votre collectivité ci-dessous :

Behchokò 867-392-3000	Fort Liard 867-770-4301	Fort Providence 867-699-4311	Fort Resolution 867-394-4511	Norman Wells 867-587-4271
Fort Simpson 867-695-7035	Fort Smith 867-872-5626	Hay River 867-874-2557	Inuvik 867-777-8034	Yellowknife 867-669-4115

Programme de counseling communautaire des TNO, MSSS

Le Programme de counseling communautaire (PCC) des TNO fournit un accès sur le terrain aux services spécialisés en santé mentale et en lutte contre les dépendances dans toutes les régions. Des conseillers formés sont à votre disposition pour parler de tout problème auquel vous pourriez vous heurter dans votre vie, en plus de vous fournir de l'aide ou de vous aiguiller vers d'autres services utiles.

Ce service gratuit est accessible à tous les résidents. Des conseillers sont présents dans 19 collectivités. Toutefois, dans les 16 autres communautés, des conseillers fournissent un soutien au téléphone, du counseling en personne de façon ponctuelle ou au moyen de services de télésanté.

Communiquez avec votre conseiller communautaire pour en savoir plus.

<http://www.hss.gov.nt.ca/fr/contact/communiquez-avec-votre-conseiller-communautaire>



Services de réadaptation, MSSS

Les services de réadaptation aident les gens de tout âge à améliorer et à conserver leur autonomie en cas de blessure, de maladie, d'invalidité ou de maladie chronique nuisant à leurs capacités.

Il existe quatre catégories principales de services de réadaptation :

- Physiothérapie – pour aider à rétablir et à maintenir la mobilité et les fonctions physiques;
- Ergothérapie – pour aider à développer des aptitudes physiques, cognitives, sensorielles, développementales ou psychologiques afin d'être autonome;
- Orthophonie – pour aider à surmonter et à prévenir des problèmes de communication pour ce qui est du langage, de la parole, de la voix et de la fluidité verbale;
- Audiologie – pour aider à déceler et à évaluer toute perte auditive dès que possible et à recommander un traitement.

Les services de réadaptation sont offerts dans des centres régionaux des TNO et dans des cliniques communautaires.

Communiquez avec votre centre de santé communautaire pour en savoir plus ou pour vous faire aiguiller, ou consultez :

<https://www.nthssa.ca/fr/formulaire-d'accès-direct-aux-services-de-réadaptation>

<https://www.nthssa.ca/fr/foire-aux-questions-accès-direct-à-des-services-d'ergothérapie-et-de-physiothérapie-à-l'hôpital>

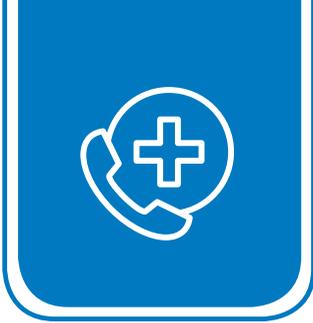
Services de soins à domicile et dans la collectivité (soins à domicile)

Les services de soins à domicile fournissent aux personnes des soins infirmiers ainsi que du soutien pour les soins personnels et pour les activités de la vie quotidienne, lorsque ces personnes deviennent incapables d'accomplir ces activités par elles-mêmes. Ces services aident les gens à rester chez eux plutôt que d'avoir à se rendre dans un hôpital ou un établissement de soins de longue durée lorsqu'ils ont besoin de ce type d'aide en raison de leur âge, d'une invalidité, d'une blessure ou d'une maladie.

Les soins à domicile comprennent ce qui suit :

- Soutien à domicile pour le bain et la préparation des repas;
- Services de soins infirmiers pour le soin des plaies et les bilans de santé;
- Aide à l'organisation et à la prise des médicaments;
- Soins palliatifs pour les personnes mourantes qui souhaitent rester à la maison;
- Prêt d'équipement, comme de l'équipement de salle de bain ou un déambulateur;
- Soins de relève pour aider à la maison, afin que les soignants puissent se reposer.

Si vous ou un être cher avez besoin de l'un ou l'autre de ces services, veuillez communiquer avec votre programme de services de soins à domicile local de l'ASTNO ou avec votre centre de santé communautaire pour obtenir de plus amples renseignements.



Services de soins à domicile et dans la collectivité (soins à domicile) *cont'd*

Coordonnées des Services de soins continus et de soins aux personnes âgées

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9
Tél. : 867-767-9030

<https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/services-de-soins-continus/service-de-soins-communautaires-et-de-soins-à-domicile>

Intervenant-pivot du système des soins de santé et des services sociaux, MSSS

L'intervenant-pivot peut répondre à vos questions et à vos préoccupations sur l'accès aux services fournis par le système des soins de santé et des services sociaux des TNO.

Pour ce faire, il peut :

- Répondre à vos préoccupations;
- Vous fournir des renseignements sur tous les services de santé et de services sociaux offerts aux TNO;
- Agir à titre d'intermédiaire entre vous et votre professionnel des soins de santé et des services sociaux pour régler vos problèmes ou répondre à vos préoccupations;
- Vous aider à obtenir les formulaires fréquemment utilisés, par exemple pour les demandes ou les renouvellements de carte d'assurance-maladie, pour les demandes de prestations d'assurance-maladie complémentaire, pour les demandes de remboursement auprès de l'Alberta Blue Cross, et les formulaires d'état civil.

Remarque : l'intervenant-pivot n'a pas le pouvoir de prendre des décisions, mais il peut fournir des renseignements et des conseils sur le processus.

Intervenant-pivot du système des soins de santé et des services sociaux

Sans frais : 1-855-846-9601
Courriel : HSS_Navigator@gov.nt.ca

Services d'aide en cas de perte de la vision, MSSS et INCA

L'INCA, avec l'appui du MSSS, offre des programmes et des services (counseling et soutien, éducation et coordination, réadaptation, accessoires fonctionnels et formation spécialisée) pour aider les Tenois aveugles et malvoyants à être plus indépendants et à atteindre leurs objectifs.

Institut national canadien pour les aveugles

1 (800) 563-2642
info@cnib.ca
<https://www.cnib.ca>

Réadaptation en déficience visuelle Territoires du Nord-Ouest

1 (844) 887-8572
info@vlrehab.ca
<https://nt.visionlossrehab.ca>



3

Je cherche de l'information sur les revenus des personnes handicapées

Les services suivants peuvent m'intéresser :



Aide au revenu, MÉCF

Le Programme d'aide au revenu offre aux Ténois une aide supplémentaire afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et complémentaires. Il encourage et favorise l'autonomie afin de leur permettre d'accéder à un meilleur niveau de vie.

Le programme garantit un montant fixe pour la nourriture, le logement et les services publics, ainsi que pour des besoins complémentaires, comme les dépenses imprévues, les vêtements, les allocations pour les personnes âgées et les personnes handicapées, les services de garde, les meubles et l'éducation. Ce montant est déterminé selon le revenu familial, la taille de la famille et la collectivité.

Ce programme s'adresse :

- aux Ténois âgés de 19 ans et plus;
- aux Ténois dont les besoins excèdent leur revenu.

Communiquez avec le Centre de services du MÉCF de votre région pour en savoir plus. Consultez l'annexe pour obtenir les coordonnées.

Bureau principal des programmes de la sécurité du revenu

Tél. : 867-767-9355

Sans frais : 1-866-973-7252

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/programmes-de-la-securite-du-revenu/aide-au-revenu>

4

Je cherche des renseignements juridiques généraux pour aider les personnes handicapées

Les services suivants peuvent m'intéresser :



Service communautaire d'aide juridique, ministère de la Justice

La Commission d'aide juridique reconnaît le besoin d'une aide juridique spécialisée pour régler les problèmes que rencontrent les personnes aux moyens limités, et offre le programme de sensibilisation afin de fournir gratuitement au public des renseignements non complexes sans exiger qu'ils présentent une demande d'aide juridique.

Un avocat de la Commission offre des services de proximité dans le cadre de séances hebdomadaires organisées à Yellowknife ou dans des collectivités des TNO. Il formule des conseils juridiques sommaires concernant les problèmes de logement; les conflits entre propriétaires et locataires; les droits de la personne, notamment les allocations d'invalidité; les problèmes relatifs au Régime de pensions du Canada, notamment les allocations d'invalidité; l'assurance-emploi; les demandes d'indemnisation des travailleurs; la protection en cas de dettes; les testaments; les demandes de traitement en santé mentale et de mise sous tutelle; la protection de l'enfance; et la violence contre les aînés. L'avocat chargé de la sensibilisation offre également de l'information juridique destinée au public. La représentation ne fait pas partie des services communautaires d'aide juridique.

Commission d'aide juridique

Tél. : 867-767-9374

Sans frais : 1-844-497-1319

<https://www.justice.gov.nt.ca/fr/programme-des-services-de-proximite-en-aide-juridique/>

5

Je cherche de l'information générale sur les incapacités et les services connexes

Les services suivants peuvent m'intéresser :



Programme d'information, d'aiguillage et de soutien, MSSS, Conseil pour les personnes handicapées des TNO et Comité pour les personnes handicapées de Hay River

Il s'agit d'un programme offert par le Conseil pour les personnes handicapées des TNO et le Comité pour les personnes handicapées de Hay River, quels que soient l'âge et le type de handicap, qui vient en aide aux Tenois en proposant les services suivants :

- Offre de renseignements au sujet des handicaps et des services connexes actuellement offerts aux TNO;
- Liaison entre les clients et les responsables des services offerts;
- Soutien des clients quant à la présentation de demandes liées aux programmes, p. ex. prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, prestations d'invalidité de longue durée, aide au revenu et aides à l'apprentissage pour les personnes handicapées;
- Participation à des réunions ou à des audiences d'appel liées à des questions d'incapacité en tant que tiers neutre ou qu'avocat, au besoin;
- Rédaction de lettres de soutien;
- Recherche de programmes auxquels les clients peuvent être admissibles et recommandations, au besoin.

Coordonnateur de l'information, de l'aiguillage et du soutien Conseil pour les personnes handicapées des TNO

5102, 50^e Avenue, bureau 116
Tél. : 867-873-8230 | Sans frais : 1-800-491-8885
Courriel : info@nwtcd.net
<http://www.nwtcd.net/information-referral-and-support-program/>

Directeur général

Comité pour les personnes handicapées de Hay River
Tél. : 867-875-4448
Courriel : hrcpd@northwestel.net

Services aux personnes âgées et soins continus

Ministère de la Santé et des Services sociaux
<http://www.hss.gov.nt.ca>

Services TNO (agence des services en français), MÉCF

Services TNO est le centre de services en français du GTNO. Il regroupe toute une gamme de renseignements et de services pour simplifier les démarches administratives et faciliter l'accès aux services en français pour les citoyens.

Agence des services en français

Tél. : 867-767-9348
Sans frais : 1-866-561-1664
Courriel : servicestno@gov.nt.ca

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
Rez-de-chaussée du nouvel immeuble du gouvernement, au 5015, 49^e Rue
<https://www.servicesTNO.ca>



Intervenant-pivot du système des soins de santé et des services sociaux, MSSS

L'intervenant-pivot peut répondre à vos questions et à vos préoccupations sur l'accès aux services fournis par le système des soins de santé et des services sociaux des TNO. Pour ce faire, il peut :

- Répondre à vos préoccupations;
- Vous fournir des renseignements sur tous les services de santé et de services sociaux offerts aux TNO;
- Agir à titre d'intermédiaire entre vous et votre fournisseur de soins de santé et de services sociaux pour régler vos problèmes ou répondre à vos préoccupations;
- Vous aider à obtenir les formulaires fréquemment utilisés, par exemple pour les demandes ou les renouvellements de carte d'assurance-maladie, pour les demandes de prestations d'assurance-maladie complémentaire, pour les demandes de remboursement auprès de l'Alberta Blue Cross, et les formulaires d'état civil.

Remarque : l'intervenant-pivot n'a pas le pouvoir de prendre des décisions, mais il peut fournir des renseignements et des conseils sur le processus.

Intervenant-pivot du système des soins de santé et des services sociaux

Sans frais : 1-855-846-9601 (au Canada)

Courriel : HSS_Navigator@gov.nt.ca

Services d'aide en cas de perte de la vision, MSSS et INCA

L'INCA, avec l'appui du MSSS, offre des programmes et des services (counseling et soutien, éducation et coordination, réadaptation, accessoires fonctionnels et formation spécialisée) pour aider les Ténois aveugles et malvoyants à être plus indépendants et à atteindre leurs objectifs.

Institut national canadien pour les aveugles

1 (800) 563-2642

info@cnib.ca

<https://www.cnib.ca>

Réadaptation en déficience visuelle Territoires du Nord-Ouest

1 (844) 887-8572

info@vlrehab.ca

<https://nt.visionlossrehab.ca>

Ligne d'information pour les personnes âgées, MSSS et SATNO

Ce programme, offert par la SATNO, informe et aide les personnes âgées, les aînés et leurs familles de tout le territoire. Le service est destiné à ceux qui ignorent l'existence du programme, ou qui ont du mal à accéder aux programmes si, pour quelque raison que ce soit, ils ne peuvent obtenir l'aide dont ils ont besoin.

Les personnes âgées peuvent téléphoner gratuitement à la ligne d'information de la SATNO du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Société des aînés des TNO

4916, 46^e Rue, bureau 102

Yellowknife, NT X1A 1L2

Tél. : 867-920-7444

Sans frais : 1-800-661-0878





Guichets uniques, GTNO

Les guichets uniques permettent d'accéder en un seul lieu aux programmes et aux services du GTNO. Situés dans 22 collectivités, ils emploient des agents des services gouvernementaux qui aident les résidents à remplir des formulaires, à accéder aux programmes et aux services du gouvernement et à obtenir les aiguillages nécessaires.

Certains guichets peuvent offrir les services dans une langue autochtone.

Les agents des services gouvernementaux ont reçu une formation dans les domaines suivants :

- Programmes de la Société d'habitation des TNO
- Aide aux entreprises dans les petites collectivités
- Aide à l'emploi dans les petites collectivités
- Subvention aux utilisateurs des services de garde
- Programme d'accès aux collectivités
- Emplois d'été des étudiants et programmes pour les jeunes
- Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées
- Aide pour remplir les demandes
- Renouvellement ou remplacement des cartes d'assurance-maladie
- Émission des actes de naissance, de décès et de mariage
- Pensions de vieillesse et autres programmes du gouvernement du Canada
- Tri, organisation et explication du courrier
- Mise à jour des CV et des biographies
- Offres d'emploi au GTNO
- Stagiaires et diplômés du Nord
- Aide financière aux étudiants
- Économie de l'énergie (Arctic Energy Alliance)

Les agents des services gouvernementaux effectuent des visites à domicile régulières chez les aînés. Certains sont commissaires aux serments ou notaires publics, et certains peuvent offrir un service en langue autochtone.

Communiquez avec le guichet unique de votre collectivité pour en savoir plus. Consultez l'annexe pour obtenir les coordonnées.

<https://www.eia.gov.nt.ca/fr/priorities/guichets-uniques>

Commission des droits de la personne des TNO

La Commission des droits de la personne des TNO offre de l'éducation et de l'information au sujet de plaintes de discrimination gérées par elle dans le cadre de l'emploi, du logement et des services publics. On dit qu'une personne qui fait l'objet d'un traitement négatif ou qui se voit refuser une possibilité en raison de sa race, de la couleur de sa peau, de son ascendance, de son lieu d'origine, de son âge, de son état matrimonial ou de sa situation de famille, d'une incapacité physique, de sa religion, de son sexe, d'une grossesse, de son orientation ou de son identité sexuelle, ou de sa condition sociale, fait l'objet de discrimination.

Commission des droits de la personne des TNO

5003, 49^e Rue, rez-de-chaussée
Yellowknife
Tél. : 867-669-5575

Sans frais : 1-888-669-5575
Courriel : info@nwthumanrights.ca
<http://nwthumanrights.ca>

6

Je suis une personne handicapée vivant à son domicile ou l'aidant d'une telle personne

Les services ci-dessous peuvent m'intéresser :



Permis de stationnement accessible, MSSS et Conseil pour les personnes handicapées des TNO

Ce programme est offert par le Conseil pour les personnes handicapées des TNO, qui délivre des permis aux Tenois de tout le territoire souffrant d'un problème de mobilité ou d'accessibilité. Le permis est délivré à la personne, pas au véhicule. Il autorise l'utilisateur inscrit à garer n'importe quelle voiture sur les places de stationnement désignées. Les permis de stationnement des TNO peuvent être utilisés dans toute province ou tout territoire au Canada.

Gestionnaire des permis de stationnement

Conseil pour les personnes handicapées des TNO
5102, 50^e Avenue, bureau 116
Tél. : 867-873-8230
Sans frais : 1-800-491-8885
Courriel : admin@nwtcd.net

Services aux personnes âgées et soins continus

Ministère de la Santé et des Services sociaux
<http://www.hss.gov.nt.ca>

Contribution financière pour les réparations et l'amélioration – mobilité réduite (CARE – mobilité réduite), SHTNO

Le programme CARE – mobilité réduite soutient les propriétaires de logements occupés par des personnes handicapées pour les aider à apporter des modifications permettant de continuer à vivre de façon indépendante.

La SHTNO financera les aménagements nécessaires pour améliorer l'accessibilité des logements aux personnes handicapées. L'aide financière est limitée au coût desdits aménagements et ne peut être supérieure à la somme maximale offerte aux termes du programme CARE – mobilité réduite. Cette aide consiste en l'octroi de prêts-subvention servant à financer les coûts liés aux modifications adaptées à l'incapacité. La période d'exemption de paiement dépend du montant de l'aide octroyée.

Communiquez avec votre bureau de district de la SHTNO ou votre organisme d'habitation local pour en savoir plus. Consultez l'annexe pour obtenir les coordonnées.

<https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/district-offices>

Pour obtenir les coordonnées des organismes locaux : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/local-housing-associations>



Aide pour l'accès à la propriété aux Territoires (PATH), SHTNO

Le programme PATH offre une aide à l'accès à la propriété aux Ténéois. On établit les niveaux d'aide en fonction de zones; cette aide varie entre 5 et 55 % du prix d'achat ou du coût maximal de construction, selon le montant le moins élevé. Les demandeurs aux revenus modestes (revenus supérieurs au niveau de revenu maximal de la SHTNO) pourraient être admissibles à la moitié de la subvention. Les clients peuvent choisir d'acheter un logement adapté à leur incapacité ou de présenter une demande d'aide financière en vertu du programme CARE – mobilité réduite en vue d'aménager le logement et d'améliorer son accessibilité.

Communiquez avec votre bureau de district de la SHTNO ou votre organisme d'habitation local pour en savoir plus. Reportez-vous à l'annexe pour obtenir les coordonnées.

<https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/district-offices>

Pour obtenir les coordonnées des organismes locaux : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/en/local-housing-associations>

Logement social, SHTNO

Le programme de logement social, un programme de location subventionné à loyer fondé sur le revenu visant les logements au loyer faible à moyen, offre aux personnes handicapées un accès prioritaire aux habitations conçues ou modifiées pour améliorer la mobilité et l'accessibilité.

L'un des objectifs de ce programme est d'offrir un logement stable et abordable à des familles aux revenus faibles à moyens. Grâce à cette stabilité, elles peuvent se concentrer sur d'autres objectifs de vie, comme l'enseignement ou la formation, le soin aux aînés ou aux enfants, ou la gestion de problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme.

Communiquez avec votre bureau de district de la SHTNO ou votre organisme d'habitation local pour en savoir plus. Consultez l'annexe pour obtenir les coordonnées.

<https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/district-offices>

Pour obtenir les coordonnées des organismes locaux : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/en/local-housing-associations>

Programme d'aide garantie en situation d'urgence (SAFE), SHTNO

Les propriétaires handicapés peuvent être admissibles à une aide financière en vertu du programme SAFE visant les réparations d'urgence. Le programme est destiné aux propriétaires aux revenus faibles et modestes. Une quote-part peut être requise en fonction du revenu du demandeur. L'aide disponible pour les réparations d'urgence peut atteindre 10 000 \$, hors frais de transport.

Communiquez avec votre bureau de district de la SHTNO ou votre organisme d'habitation local pour en savoir plus. Consultez l'annexe pour obtenir les coordonnées.

<https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/emergency-repairs>

Pour obtenir les coordonnées des organismes locaux : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/en/local-housing-associations>



Services de relève, MSSS, Conseil pour les personnes handicapées des TNO et Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire

La relève est un répit planifié, à temps partiel, fourni aux familles qui aident des personnes handicapées. Le programme vise à offrir des services de relève sécuritaires, individualisés et souples aux familles et aux principaux fournisseurs de soins des personnes handicapées.

Les fournisseurs de soins de personnes dont l'incapacité résulte d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ont accès à des services de relève dans le cadre de programmes de soins à domicile gérés par les administrations des services de santé et des services sociaux.

Les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité de ces programmes peuvent obtenir des services de relève dans des établissements de soins de longue durée et au service chargé du programme territorial de vie autonome de Hay River.

Le Conseil pour les personnes handicapées des TNO offre ce programme dans les collectivités aux familles résidant à l'extérieur de Yellowknife (Aklavik, Déljine, Fort Smith et Paulatuk) dont les enfants ont des besoins spéciaux. L'Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire offre des services de relève communautaires aux personnes handicapées de tous âges vivant à Yellowknife, à Dettah et à N'dilo.

Communiquez avec un responsable du Programme de soins à domicile de l'Administration des services de santé et des services sociaux ou du centre de santé communautaire de votre région pour en savoir plus.

Gestionnaire des services de relève

Inclusion NWT

4919, 53^e Rue, Yellowknife

Tél. : 867-873-3560

Courriel : inclusion@ykacl.ca

<http://ykacl.ca/services/#respite>

Coordonnateur des services de relève

Conseil pour les personnes handicapées des TNO

5102, 50^e Avenue, bureau 116

Tél. : 867-873-8230

Sans frais : 1-888-873-8231

Courriel : rsp@nwtcd.net

Services aux personnes âgées et soins continus

Ministère de la Santé et des Services sociaux

<http://www.hss.gov.nt.ca>

7

Je suis une personne âgée handicapée

Les services suivants peuvent m'intéresser :



Programme de prestation d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées, MSSS

Le GTNO finance le Programme de prestation d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées afin de fournir aux Tenois non autochtones et métis de 60 ans et plus une gamme de prestations non couvertes par l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. L'Alberta Blue Cross gère toutes les prestations du programme pour le compte du GTNO.

Le Programme de prestation d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées prend en charge ce qui suit :

- Médicaments sur ordonnance
- Services dentaires
- Fournitures et équipement médicaux
- Soins de la vue

Communiquez avec votre centre de santé communautaire pour en savoir plus ou afin d'obtenir de l'aide pour présenter une demande, ou appelez à l'un des numéros suivants :

Tél. : 867-777-7400

Sans frais : 1-800-661-0830

Vous pouvez également envoyer un message à l'adresse courriel du service de carte d'assurance-maladie (healthcarecard@gov.nt.ca).

<https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/régimes-d'assurance-maladie-complémentaires/régime-d'assurance-maladie-complémentaire-pour>

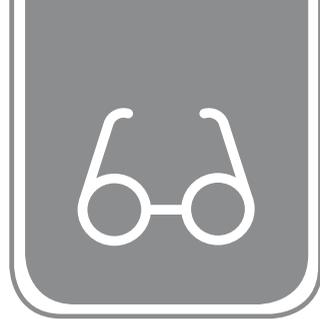
Loi sur l'exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées, MAMC

Le programme d'exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées permet de réduire ou d'éliminer l'impôt foncier auquel sont soumises ces personnes. L'impôt est réduit en fonction du lieu où se trouve la propriété.

- Le GTNO offre un dégrèvement de 100 % aux citoyens admissibles vivant dans la zone d'imposition générale.
- Le conseil municipal peut mettre en place son propre programme dans la zone d'imposition municipale.

Communiquez avec le bureau du MAMC de votre région ou avec l'administration communautaire locale pour en savoir plus. Reportez-vous à l'annexe pour obtenir les coordonnées.

<https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/allègement-de-l'impôt-foncier-pour-les-personnes-âgées-et-handicapées>



Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées, MÉECF

La Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées vise à offrir une aide financière aux personnes âgées à revenu faible ou modeste pour réduire leurs coûts de chauffage. Les personnes âgées peuvent bénéficier d'une aide fixe selon le revenu du ménage et leur collectivité de résidence. Critères d'admissibilité :

- Résider aux TNO;
- Être âgé de 60 ans et plus;
- Être propriétaire d'une résidence et l'habiter comme résidence principale OU être locataire d'un logement autonome où les coûts de chauffage ne sont pas compris dans le loyer;
- Se soumettre à la vérification des revenus du ménage;
- Ne pas recevoir d'aide au revenu;
- Présenter une demande tous les ans.

Communiquez avec votre centre de services du MÉCF local pour en savoir plus ou pour obtenir de l'aide pour présenter une demande. Consultez l'annexe pour obtenir les coordonnées.

Tél. : 867-767-9355

Sans frais : 1-866-973-7252

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/programmes-de-la-securite-du-revenu/la-subvention-au-chauffage-residentiel-pour-les>

8

Je suis (ou je connais) une personne handicapée qui pourrait avoir besoin d'aide à la vie autonome ou d'aide financière supplémentaire

Les services suivants peuvent m'intéresser :



Programme d'aide à la vie autonome, MSSS, Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire

Le Programme d'aide à la vie autonome assiste et encadre les personnes qui souffrent d'une incapacité physique ou intellectuelle, ou d'une déficience cognitive, mais qui n'ont pas besoin de soins infirmiers. Les services sont offerts dans un environnement familial et permettent aux résidents de rester le plus autonomes possible.

Au sein des collectivités, les services d'aide à la vie autonome sont gérés par l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest dans les régions du Dehcho, de Beaufort-Delta et de Yellowknife.

Dans la capitale, ces services sont offerts par l'Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire, dont les programmes visent à apprendre aux participants à vivre de façon autonome chez eux ou en colocation, et à les aider et les encourager en ce sens. Le Programme d'aide à la vie autonome de l'Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire est destiné autant aux personnes qui ont besoin d'aide en tout temps qu'à celles qui n'ont besoin que de quelques heures par semaine. Communiquez avec l'Association de Yellowknife pour l'intégration communautaire pour en savoir plus au sujet des services d'aide à la vie autonome à Yellowknife.

Le service chargé du programme territorial de vie autonome de Hay River offre le programme aux personnes qui requièrent une aide permanente. Le Comité territorial d'admission examine les candidatures pour ce service et établit l'admissibilité au programme. Les demandeurs admissibles sont inscrits sur une liste d'attente territoriale jusqu'à ce qu'une place se libère.

Communiquez avec l'Administration des services de santé et des services sociaux ou le centre de santé communautaire de votre région pour en savoir plus.

Services aux personnes âgées et soins continus

Ministère de la Santé et des Services sociaux

<http://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/services-de-soins-continus/aide-à-la-vie-autonome>

Comité territorial d'admission

<http://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/services-de-soins-continus/comité-territorial-d'admission>

Services d'aide à la vie autonome

Association de Yellowknife pour l'intégration
communautaire
Tél. : 867-920-2644

Courriel : sil@ykacl.ca
<https://inclusionnwt.ca/services/#supported-living-services>



Bureau du tuteur public, MSSS

Le Bureau du tuteur public aide des gens à devenir tuteurs légaux de personnes âgées de 18 ans ou plus qui ne sont pas en mesure de prendre des décisions concernant leur vie personnelle ou leurs soins de santé, en raison de problèmes mentaux ou de lésions cérébrales chroniques. En général, un membre de la famille devient tuteur légal. Pour ce faire, il faut communiquer avec le Bureau, qui prendra les mesures nécessaires pour évaluer les capacités de la personne handicapée et établir ses besoins. Cette évaluation des capacités est ensuite transmise aux tribunaux qui fixeront le type de décisions que pourra prendre le tuteur légal. Il s'agit généralement de décisions sur le logement, l'emploi, les activités sociales et récréatives, l'éducation, les soins de santé et d'autres aspects de la vie quotidienne. Un tuteur public ou privé ne prend pas de décisions d'ordre financier. Ces décisions reviennent à un curateur public ou à un fiduciaire particulier.

Bureau du tuteur public

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Immeuble Precambrian, 10^e étage
4920, 52^e Rue, Yellowknife
Tél. : 867-767-9155, poste 49460
Courriel : hsspublicguardian@gov.nt.ca
<http://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/bureau-du-tuteur-public>

Bureau du curateur public, ministère de la Justice

Le curateur public gère la succession des personnes qui décèdent intestats (c.-à-d. sans avoir fait de testament) et des personnes jugées incapables de gérer leurs propres affaires financières. Il se charge également des successions de mineurs (c.-à-d. les personnes de moins de 19 ans).

Lorsqu'une personne n'est plus apte à gérer ses affaires financières et qu'aucune procuration n'a été donnée, une ordonnance de tutelle d'un tribunal est requise (tutelle d'une personne vulnérable ou handicapée).

Bureau du curateur public

Ministère de la Justice
Tél. : 867-767-9252
Sans frais : 1-867-535-0423
<https://www.justice.gov.nt.ca/fr/tutelle-de-personnes-vulnerables/>

Placements extraterritoriaux, MSSS

On entend par « placement extraterritorial » tout placement de Tenois en établissement dans l'ouest du Canada lorsqu'aucun programme de traitement adapté n'est offert aux TNO. Ce programme vise les patients souffrant de graves déficiences développementales ou incapacités physiques, troubles génétiques, lésions cérébrales acquises, problèmes de santé mentale ou concomitants ou troubles complexes du comportement résultant d'un traumatisme.



Placements extraterritoriaux, MSSS (suite)

Le placement extraterritorial doit être choisi uniquement si les services ne sont pas offerts aux TNO. Il existe un processus d'aiguillage normalisé offert dans les cinq régions et par deux administrations locales des services de santé. Des critères précis doivent être respectés pour accéder à ce service.

Communiquez avec un responsable du Programme de soins à domicile de l'Administration des services de santé et des services sociaux ou du centre de santé communautaire de votre région pour en savoir plus.

Programme de soins de longue durée, MSSS

Le Programme de soins de longue durée permet à des personnes ayant besoin de soins complexes; qui ne sont plus en mesure de vivre de manière autonome; et qui requièrent des soins infirmiers sur place, une surveillance permanente et une aide individuelle d'accéder en tout temps à des soins et à des services dans un environnement familial.

Les résidents des établissements de soins de longue durée reçoivent toute une gamme de services, notamment : accès à des soins infirmiers en tout temps, administration de médicaments, aide pour les activités de la vie quotidienne, repas, lessive, entretien ménager, programmes sociaux et récréatifs. Des infirmières autorisées; des infirmières auxiliaires autorisées; des aides-résidents en soins et des aides aux activités; ainsi que des employés chargés de la lessive, de la cuisine, de l'entretien et de l'administration comptent parmi les employés de ces établissements. Certains services professionnels, notamment les services fournis par des médecins et les services d'ergothérapie et de physiothérapie, dépendent de la région ou des administrations des services de santé et des services sociaux.

Les TNO comptent actuellement neuf établissements de soins de longue durée :

- Behchokò – maison pour personnes âgées Jimmy Erasmus;
- Fort Simpson – foyer de soins pour personnes âgées;
- Fort Smith – maison de soins spéciaux Northern Lights;
- Hay River – service de soins de longue durée H.H. Williams et établissement Woodland Manor;
- Inuvik – service de soins de longue durée de l'Hôpital régional d'Inuvik;
- Norman Wells – établissement de soins de longue durée Sahtú Dene Nechá Kó
- Yellowknife – établissements Aven Manor et Aven Cottages (Centre territorial pour les personnes atteintes de démence);
- Yellowknife – service de soins de longue durée de l'Hôpital territorial Stanton.

Les établissements de soins de longue durée sont financés par le gouvernement, et le Comité territorial d'admission examine les demandes afin d'établir l'admissibilité à ce service. Les demandeurs admissibles sont inscrits sur une liste d'attente territoriale jusqu'à ce qu'une place se libère dans la collectivité de leur choix.

Pour présenter une demande d'admission dans un établissement de soins de longue durée, communiquez avec le responsable du Programme de soins de longue durée ou avec le centre de santé de votre région.

Services aux personnes âgées et soins continus

Ministère de la Santé et des Services sociaux
<http://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/services-de-soins-continus/soins-de-longue-durée>

Comité territorial d'admission

<http://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/services-de-soins-continus/comité-territorial-d'admission>

9

Je suis une personne handicapée et j'aimerais en savoir plus sur les occasions d'éducation, de formation et d'emploi

Les services suivants peuvent m'intéresser :



Entente sur le perfectionnement de la main-d'œuvre, MÉCF

Conclue entre les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, l'Entente sur le perfectionnement de la main-d'œuvre prévoit de fournir de l'aide à l'emploi et de la formation aux résidents admissibles, y compris les personnes handicapées. Elle vise à améliorer l'employabilité, à accroître la capacité des résidents à faire leur travail actuel ou à se préparer à nouvel emploi et à les aider à perfectionner les aptitudes nécessaires pour trouver et garder un emploi. Cette entente contribuera à l'amélioration des perspectives du marché du travail et au perfectionnement de la main-d'œuvre.

Cette entente s'appuie sur les principes suivants :

- **Formation** : Accroître le niveau d'alphabétisme, les compétences professionnelles et essentielles, ainsi que perfectionner les compétences des personnes sous-employées ou occupant un emploi précaire.
- **Soutien** : Continuer à fournir des services adaptés aux besoins pour optimiser les retombées des formations et à soutenir les personnes handicapées pour les aider à intégrer le marché du travail et à y rester.
- **Partenariats pour l'emploi** : Travailler en collaboration avec les employeurs et les autres intervenants pour les sensibiliser à la question des occasions d'emploi et pour accroître l'offre d'emplois accessibles et de qualité.
- **Renforcement des connaissances** : Établir des priorités au moyen de renseignements sur le marché du travail pour mieux répondre aux besoins et aux exigences du marché du travail; renforcer les connaissances pour continuer à améliorer les politiques et les programmes liés au marché du travail, et soutenir les approches inédites et novatrices pour répondre aux divers besoins des clients, y compris les groupes sous-représentés.

Communiquez avec votre centre régional de services du MÉCF pour de plus amples renseignements.

Consultez l'annexe pour les coordonnées ou visitez l'adresse suivante :

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/services-de-recherche-demploi-et-de-planification-de-carriere/ententes>



Aide financière aux étudiants, MÉCF

Le Programme d'aide financière aux étudiants fournit une aide financière aux Ténois admissibles qui poursuivent des études postsecondaires, afin de les aider à financer leurs études.

Les étudiants suivant des cours dans un établissement postsecondaire pourraient être admissibles à la bourse d'études pour étudiants ayant une incapacité permanente et recevoir des fonds pour couvrir des frais exceptionnels liés à l'éducation.

Communiquez avec le centre de services du MÉCF de votre région ou avec le responsable du programme aux coordonnées ci-dessous pour en savoir plus :

Programme d'aide financière aux étudiants des TNO

Tél. : 867-767-9355

Sans frais : 1-800-661-0793

Courriel : nwtsfa@gov.nt.ca

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/aide-financiere-aux-etudiants>

10

J'aimerais en savoir plus sur d'autres services offerts par le GTNO qui pourraient se rapporter aux personnes handicapées
Les services suivants peuvent m'intéresser :



Sécurité publique, MAMC

Le Bureau de la consommation offre des services à tous les consommateurs et à toutes les entreprises. Le Commissariat aux incendies offre des services aux collectivités et au public en ce qui concerne la sécurité-incendie.

Le Bureau de gestion des urgences aide les collectivités à mettre sur pied ou à mettre à jour leurs plans d'urgence. Le MAMC organise des ateliers sur la planification des mesures d'urgence comprenant des discussions de groupes vulnérables dans la collectivité, notamment les personnes handicapées, afin de garantir que ces personnes sont prises en compte dans les plans communautaires quant aux interventions en cas d'urgence et aux évacuations. Le Bureau de gestion des urgences transmet également des renseignements au public et aux collectivités sur la préparation aux urgences par l'intermédiaire de brochures et de campagnes d'information.

Commissaire aux incendies - Yellowknife

Ministère des Affaires municipales et communautaires
Tél. : 867-767-9161 | Courriel : chucker_dewar@gov.nt.ca

Région du Sahtú : 867-587-7115

Région du Slave Sud : 867-872-6535

Région du Slave Nord : 867-767-9167 ext. 21133

Région d'Inuvik : 867-777-7297

Région du Dehcho : 867-695-7230

Bureau de gestion des urgences

Pour obtenir les coordonnées du surintendant régional et de l'adjoint au commissaire aux incendies, composez le: 867-767-9161

Politique sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, ministère de Finances

Il incombe au GTNO de prendre des mesures d'adaptation à l'intention des employés qui sont dans l'incapacité d'assumer leurs fonctions en raison d'une maladie ou d'une blessure. Cette politique s'applique à tous les ministères, organismes et employés du GTNO, à l'exception de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest.

Les employés du GTNO doivent communiquer avec leur gestionnaire s'ils ont besoin de mesures d'adaptation au travail.

Gestionnaire des mesures d'adaptation, des négociations et des enquêtes

Ministère des Finances <https://www.fin.gov.nt.ca/fr/node/7401>
Tél. : 867-767-9153

11

Je suis à la recherche de renseignements au sujet de programmes et de services judiciaires qui pourraient concerner les contrevenants handicapés



Les services suivants peuvent m'intéresser :

Tribunaux spécialisé : Tribunal du mieux-être, ministère de la Justice

Sous contrôle judiciaire, le Tribunal du mieux-être constitue une solution de rechange au système judiciaire courant. Il est prévu pour régler les problèmes sous-jacents pouvant mener à la récidive. Le programme vise à aider les contrevenants à passer outre la récidive et à intégrer leur collectivité en se créant un milieu de vie plus sain. Il donne aux gens l'occasion de changer sans les déresponsabiliser.

Gestionnaires des tribunaux spécialisés

Ministère de la Justice

Sans frais : 1-866-553-0403

wellnesscourt@gov.nt.ca

<https://www.nwtcourts.ca/fr/tribunaux/tribunal-du-mieux-etre/>

Division des services correctionnels, ministère de la Justice

La division des services correctionnels est responsable du traitement en milieu carcéral et de la réadaptation des délinquants dans les établissements correctionnels territoriaux situés à Yellowknife, à Hay River et à Fort Smith. Pendant leur incarcération, les détenus sont supervisés, reçoivent des traitements, et ont accès à des possibilités de formation dans une optique de réinsertion. Les établissements correctionnels offrent des services médicaux, et des psychologues et des conseillers y sont employés. On y tient compte des handicaps et on y prend les mesures d'adaptation nécessaires.

Le Service correctionnel offre aux délinquants des services de supervision des probation et des libérations conditionnelles, de counseling et de suivi. Un agent de probation peut fournir au tribunal des renseignements sur les antécédents d'un délinquant, qui seront pris en compte avant la détermination de la peine. Il existe 3 bureaux de probation régionaux et des agents desservent les 33 collectivités des TNO.

Administration centrale des services correctionnels

Ministère de la Justice

Tél. : 867-767-9263

<https://www.justice.gov.nt.ca/fr/les-divisions/services-correctionnels/>

ANNEXE : RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

	SLAVE NORD	SLAVE SUD	SAHTU	DEH CHO ET NAHENDEH	BEAUFORT-DELTA
MÉCF	Yellowknife 867-767-9356 1-866-768-8145 (Sans frais)	Fort Smith 867-872-7425 Hay River 867-874-5050	Norman Wells 867-587-7157 1-866-814-9840 (Sans frais)	Fort Simpson 867-695-7338	Inuvik 867-777-7365 1-855-283-9311 (Sans frais)
MSSS	Veillez communiquer avec le centre de santé et de services sociaux de votre région.	Veillez communiquer avec le centre de santé et de services sociaux de votre région.	Veillez communiquer avec le centre de santé et de services sociaux de votre région.	Veillez communiquer avec le centre de santé et de services sociaux de votre région.	Veillez communiquer avec le centre de santé et de services sociaux de votre région.
MAMC	Yellowknife 867-767-9167	Fort Smith 867-872-6525	Norman Wells 867-587-7100	Fort Simpson 867-695-7220	Inuvik 867-777-7121 1-877-777-3322 (Sans frais)
SHTNO	Bureau principal, Yellowknife 867-767-9332 1-844-698-4663	Hay River 867-874-7600	Norman Wells 867-587-5100	Fort Simpson 867-695-7709	Inuvik 867-777-7270
Guichets uniques de services	Behchokò 867-392-6046 Gameti 867-979-3106 Whatì 867-573-3256	Fort Providence 867-699-3149 Fort Resolution 867-394-3017	Colville Lake 867-709-2047 Deline 867-589-4910 Fort Good Hope 867-598-2179 Tulita 867-588-3002	Fort Liard 867-770-2277 Nahanni Butte 867-602-2046	Aklavik 867-978-2285 Fort McPherson 867-952-2060 Paulatuk 867-580-3068 Sachs Harbour 867-690-3812 Tsiigehtchic 867-953-3726 Tuktoyaktuk 867-977-2097 Ulukhaktok 867-396-3084

Index

Aide au revenu.....	6
Aide financière aux étudiants	19
Aide pour l'accès à la propriété aux Territoires.....	12
Bureau du curateur public	16
Bureau du tuteur public	16
Commission des droits de la personne des TNO	10
Contribution financière pour les réparations et l'amélioration.....	11
Déplacements pour raisons médicales	3
Division des services correctionnels	21
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	18
Entente sur le perfectionnement de la main-d'œuvre	18
Guichets uniques	10
Intervenant-pivot du système des soins de santé et des services sociaux.....	5, 9
Ligne d'information pour les personnes âgées	9
Logement social	12
Loi sur l'exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées	14
Permis de stationnement accessible.....	11
Placements extraterritoriaux.....	16
Politique sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées.....	20
Programme d'aide à la vie autonome	15
Programme d'aide garantie en situation d'urgence	12
Programme d'information, d'aiguillage et de soutien	8
Programme d'intégration scolaire	1
Programme d'intervention auprès des jeunes enfants	1
Programme de counseling communautaire des TNO.....	4
Programme de prestation d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées	14
Programme de soins de longue durée.....	17
Régime d'assurance-maladie pour certaines maladies spécifiques	3
Sécurité publique	20
Service communautaire d'aide juridique.....	7
Services d'aide en cas de perte de la vision	5, 9
Services de réadaptation	4
Services de relève.....	13
Services TNO (agence des services en français).....	8
Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées	14
Tribunal spécialisé : Tribunal du mieux-être	21

